



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2019

> Synthèse locale eau potable

PERIMETRE DE KINTZHEIM





## VOTRE COMMISSION LOCALE

### CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

**Nom :** PERIMETRE DE KINTZHEIM

**Domaine :** Eau Potable

Intégration du périmètre : **01/01/2014**

Membre du SDEA depuis **08/04/1999**

**Nombre de communes :** 1

**Nombre de délégués :** 1

#### Vos usagers

- 752 abonnés
- 1 652 habitants desservis

#### Vos volumes

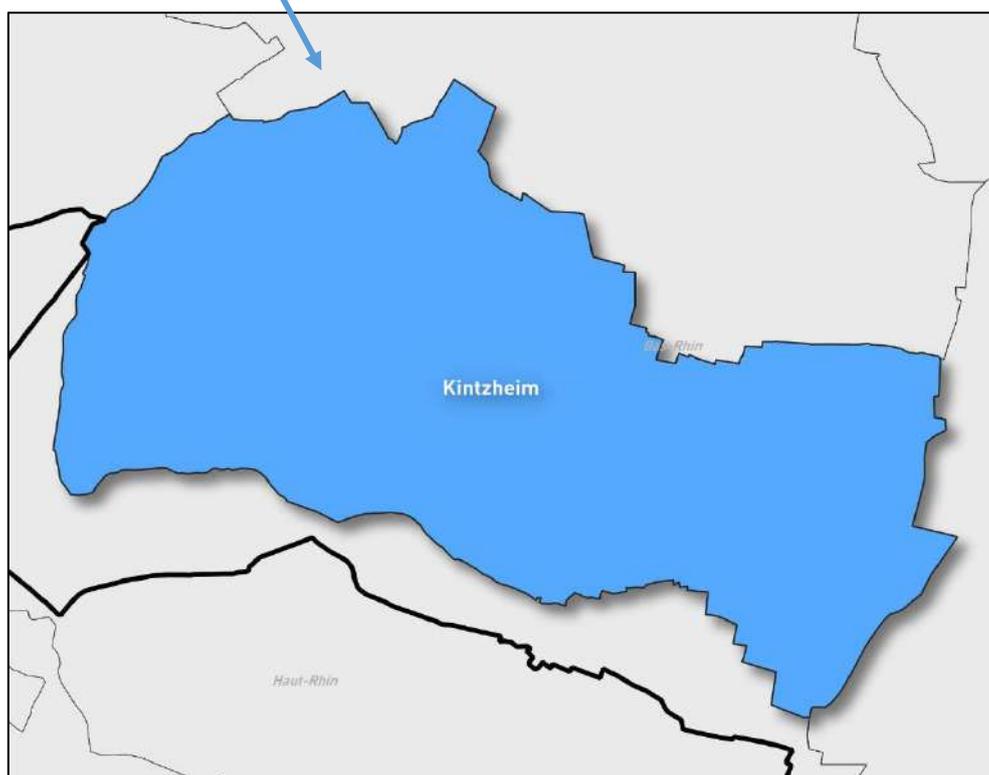
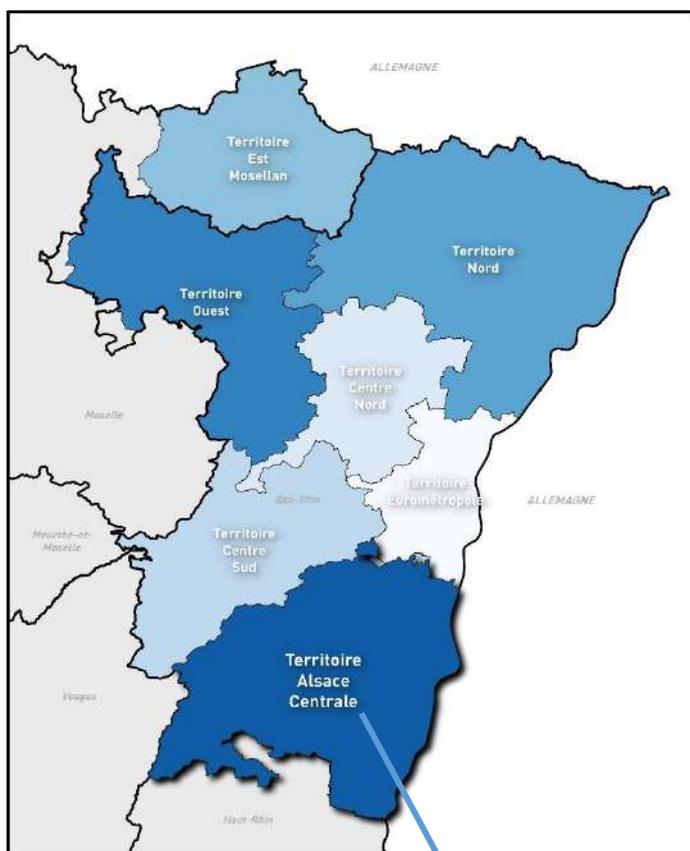
- 86 249 m<sup>3</sup> consommés
- 52 m<sup>3</sup> consommés/habitant
- 115 m<sup>3</sup> consommés/abonné

#### Les Gros Consommateurs :

MONTAGNE DES SINGES

**Territoire :** TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

Centre et Antenne de rattachement : **Benfeld, Sélestat**





## VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Maurice SUTTERLITTI

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



## VOTRE PATRIMOINE

## CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 puits
- 1 réservoir (capacité totale de stockage : 200 m<sup>3</sup>)
- 15,293 km de conduites

## Capacité de production

- Capacité journalière maxi : 2 160 m<sup>3</sup>/jour
- Volume prélevé journalier moyen : 194 m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : 9 %
- Volume prélevé journalier de pointe : 394 m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : 18 %

## Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : 80 m<sup>3</sup>
- Autonomie réservoir en moyenne : 0,3 jour
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : 3 h

| Indicateurs de performance  | 2019 |
|---|------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*) | 104  |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)                 | 80 % |



## LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

## CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env. 32

Nitrates (mg/l) : Env. 40

## CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

|   | 2017  | 2018  | 2019  |
|---|-------|-------|-------|
| Taux de conformité microbiologique                              | 100 % | 100 % | 100 % |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total          | 11    | 12    | 14    |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes  | 0     | 0     | 0     |
| Taux de conformité physico-chimique                             | 100 % | 100 % | 100 % |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total         | 17    | 17    | 22    |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes | 0     | 0     | 0     |

Eau de très bonne qualité microbiologique, très dure. Les teneurs en nitrates sur le puits de Kintzheim restent relativement élevées (valeurs aux environs de 50 mg/l). Toutefois, le mélange avec l'eau achetée à la Ville de Sélestat permet de délivrer de l'eau moyennement nitratée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>



## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

### PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

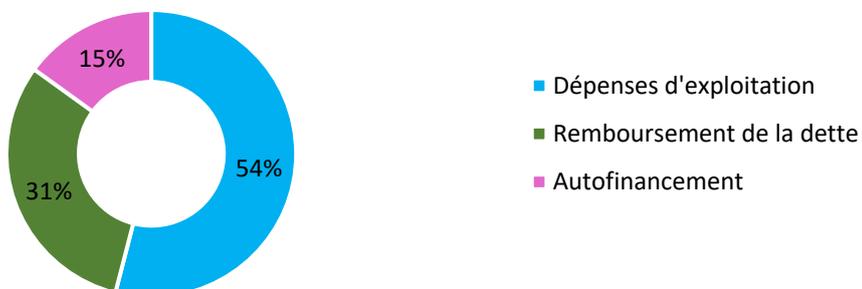
#### Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : **40,00 €** HT/an
- Part variable : **1,20 €** HT le m<sup>3</sup>
- Redevance eau potable du périmètre : **1,53 €** HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,04 €** TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

#### Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



#### Affectation pour 100 € de recette





### Montant des investissements



### Evolution des tarifs de l'eau



1 389 factures émises dans l'année

| Indicateurs financiers                                  | 2017      | 2018      | 2019      |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité       |           | 2,2 ans   | 1,6 ans   |
| Capital restant dû                                      | 113 786 € | 107 284 € | 164 866 € |
| Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente | 2 %       | 2,13 %    | ND        |
| Montant des abandons de créances                        | 0 €       | 0 €       | 411 €     |
| Taux de réclamations global                             | 0,34 ‰    | 0,15 ‰    | 0,25 ‰    |

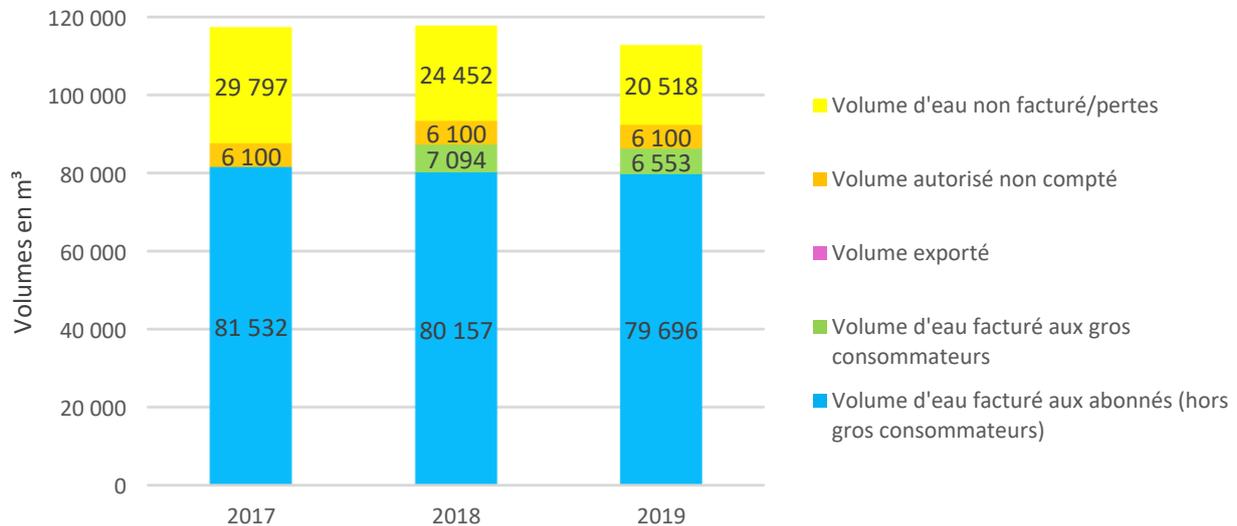
Le résultat d'exploitation du périmètre de Kintzheim eau potable est en hausse par rapport à 2018. Les charges d'exploitation sont maîtrisées et les recettes d'exploitation en hausse grâce à l'augmentation des ventes d'eau, des participations de tiers et au report de résultat 2018 de plus de 25 000 €. En 2019, un emprunt de 64 000 € a été souscrit afin de permettre le financement des investissements, notamment le renforcement des réseaux rue des Roses, rue des Muguets et rue du Dreispitz. Avec une durée d'extinction de la dette de moins de 2 ans, la santé du périmètre reste satisfaisante. Le rachat d'un prêt à un taux plus avantageux en 2019 a également permis de réaliser une économie de plus de 3 000 € sur le périmètre.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



## VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

## PRODUCTION - VENTES



Le forage a légèrement été plus sollicité que l'année précédente. L'eau mise en distribution est un mélange de 2/3 d'eau du forage de Kintzheim et 1/3 d'eau achetée à Sélestat. Légère baisse des volumes mis en distribution pour des ventes restées relativement stables.

## INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

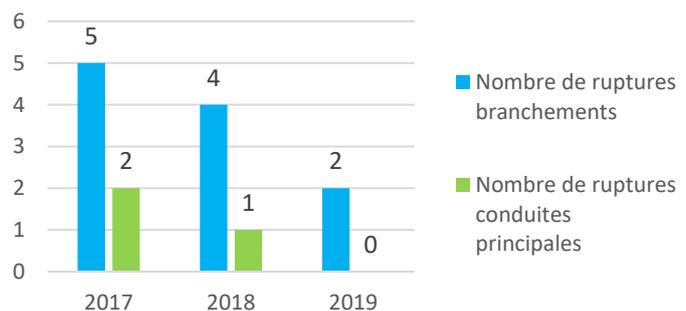
| Indicateurs de performance  | 2019  |
|---|-------|
| Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service     | 48 h  |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)                      | 0 ‰   |
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100 % |

| Année | Indice linéaire de réparation (nb/km) (*) |
|-------|---|
| 2019  | 0   |

| Année | Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*) |
|-------|---|
| 2019  | 4,77  |

## NOMBRE DE RUPTURES REPAREES

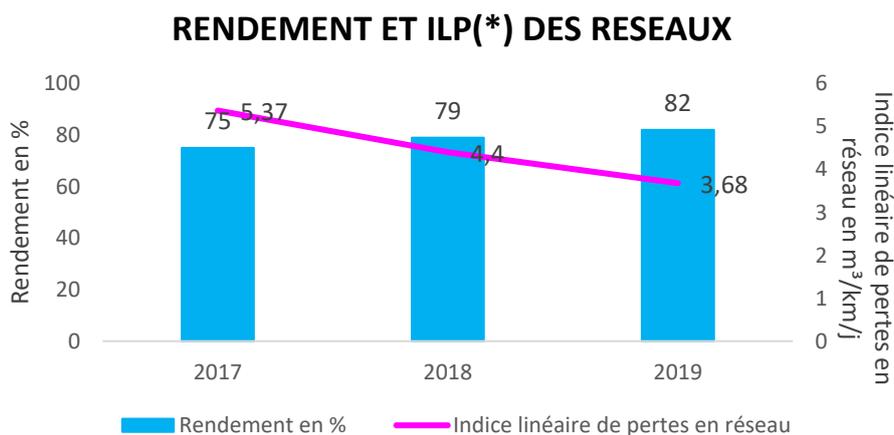


**APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)**

- 64 appareils
- Aucune réparation sur les poteaux d'incendie
- 1 remplacement

**PARC DE COMPTEURS**

- 761 nombre total de compteurs
- 21 compteurs remplacés, soit 2,76 % du parc
- 40 % de compteurs radio-relevés

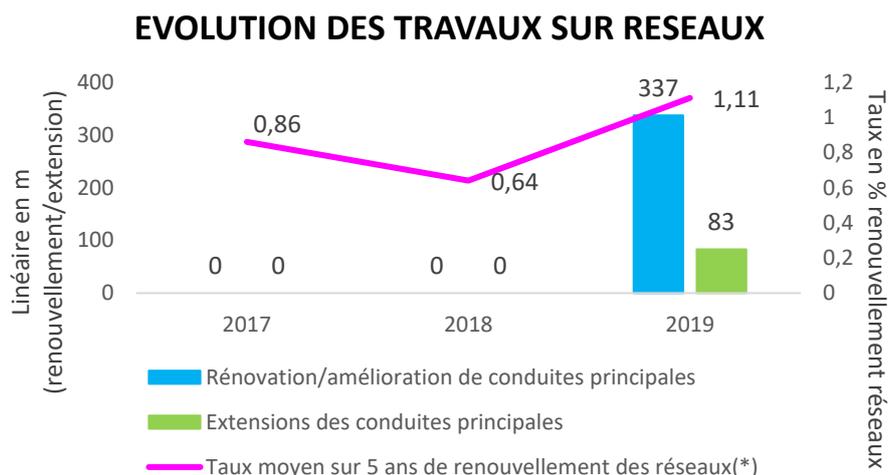


Avec un rendement dépassant légèrement les 80 %, les performances du réseau sont satisfaisantes.



## LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

### INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES



Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue des Muguetts et de la rue des Roses ont été réalisés courant du premier trimestre 2019, préalablement aux travaux de voirie programmés par la Commune de KINTZHEIM au printemps 2019. Ces travaux ont consisté au remplacement de vieilles conduites en fonte grise par 260 mètres linéaires de conduite en fonte ductile de Ø 100 mm, la rénovation et la mise en conformité de 17 branchements particuliers d'eau potable et la pose d'un nouveau poteau d'incendie.

Aussi, pour répondre au souhait d'un particulier d'urbaniser des parcelles constructibles dans la rue du Dreispitz, des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur 83 mètres linéaires ont été réalisés courant du premier trimestre 2019, ces derniers ont été pris en charge partiellement par le bénéficiaire de l'extension, dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP). Le SDEA a complété cette opération par le renforcement sur 77 mètres linéaires de la dernière partie non renouvelée du réseau d'eau potable Ø 80 mm en fonte grise par une conduite Ø 100 mm en fonte ductile dans cette même rue.

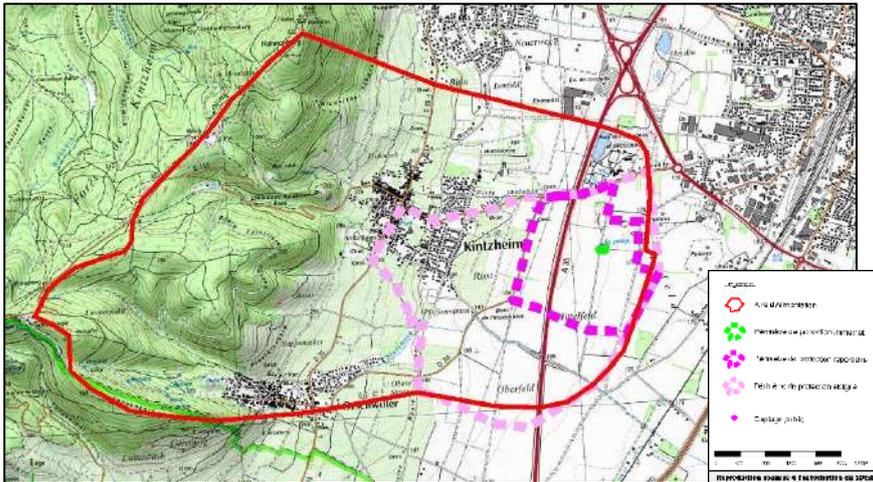
Les travaux de rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable du Périmètre de KINTZHEIM seront encore prolongés dans les 5 années à venir dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

\* Rues des Roses, Jonquilles & Lilas - Renforcement du réseau d'eau potable Ø 80 mm en fonte grise par une conduite Ø 100 mm en fonte ductile - Emprise travaux à définir en fonction du programme de voirie (prévision 320 ml + déplacement compteur et mise en conformité branchements).

\* Rues des Lilas, Pensées, Roses & Œillets - Renforcement du réseau eau potable Ø 80 mm en fonte grise par une conduite Ø 100 mm en fonte ductile - Emprise travaux à définir en fonction du programme de voirie (prévision 320 ml + déplacement compteur et mise en conformité branchements).



## MISSION EAU



## Aire d'alimentation du captage de Kintzheim

## Périmètre d'action de la Mission Eau

**Maîtrise d'ouvrage :**  
SDEA Alsace-Moselle

**Co-financeur :** Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région Grand Est

**Problématique :** pollution des eaux souterraines par des pesticides et les nitrates

**Priorisation :** captages Grenelle (Epfig et Dambach-la-Ville) et Conférence environnementale (Kintzheim)

**Diagnostic agricole :** réalisé en 2014

**Plan d'action :** 2015-2018, en cours de renouvellement

**Secteur d'animation :** 3 communes  
Kintzheim, Orschwiller, Châtenois

**Surface de l'AAC :** 1 041 ha

**Objectif :** Pouvoir prévenir les pollutions et distribuer une eau potable sans traitement. Les actions développées sont fondées sur une **démarche participative et volontaire**. La Mission Eau a pour objectif **de créer une dynamique de territoire** permettant de **protéger durablement nos ressources en travaillant avec l'ensemble des acteurs locaux**.

### AXE 1 Développement de cultures Bas Niveau d'Impact (BNI)<sup>1</sup>

#### Projets multipartenaires

Un travail de concertation a été réalisé avec 1 opérateur économique du territoire, afin de favoriser le développement de cultures bas-niveau d'impact : l'objectif étant de concilier économie agricole et protection des ressources en eau.



**Nungesser Semences :** La demande de semences pour les fleurs et graminées sauvages étant en plein essor, Nungesser Semences souhaite développer son activité sur le territoire alsacien. 2019 a permis de tester les premières surfaces, et d'établir les opportunités potentielles de développement.

#### Accompagnement et concertation

-La Mission Eau travaille en partenariat avec les opérateurs économiques du secteur et a notamment entrepris des rencontres avec les Directions de différents organismes stockeurs pour aider au développement de filières à bas niveau d'impact et à la mise en place d'actions post-ERMES.

-Participation en tant que partenaire de projet à la mise en place d'un projet de développement des Légumineuses avec l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace sur les captages ERMES.  
Réunion filière avec les agriculteurs à Zellwiller le 05 février 2019.

#### Site Eau et Bio

L'AAC du captage de Kintzheim est inscrite en tant que site Eau et Bio, et est référencée par la FNAB au niveau national. En 2019, on compte plusieurs conversions en Agriculture Biologique sur le territoire.

<sup>1</sup> les cultures bas niveau d'impact garantissent un impact environnemental limité sur la ressource en eau (azote et phytosanitaires) et ce de façon structurelle, du fait de leur faible recours aux intrants de synthèse au cours de leur cycle de production

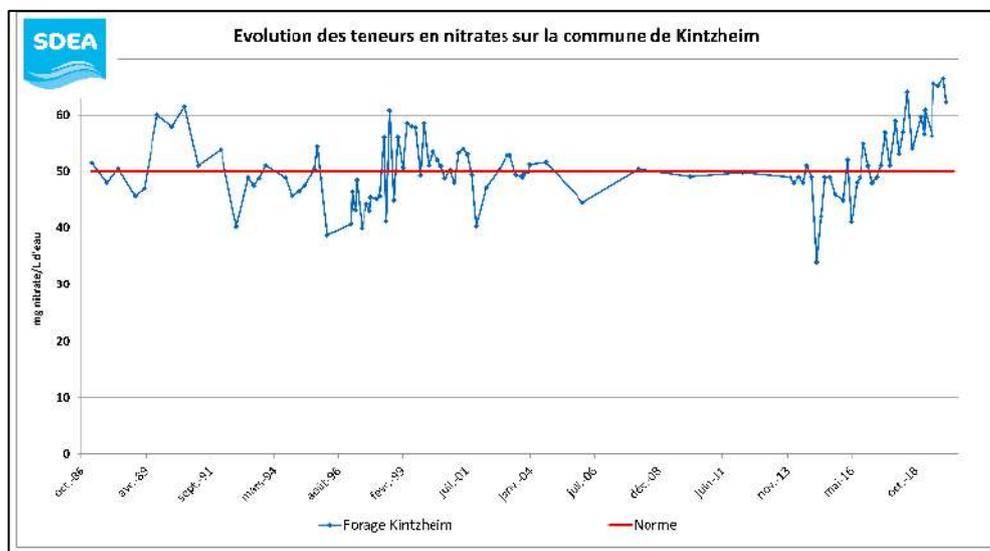
**AXE 2** Concertation et connaissances des atouts/freins du territoire**Concertation**

**Comité de pilotage du captage de Kintzheim** : le 25 janvier 2019 pour présentation de l'avancée des actions.

**Méthanisation** : un groupe de travail réunissant le SDEA, la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et la FDSEA a été créée pour développer des cultures bas niveau d'impact méthanisables sur les zones à enjeux eau et érosion.

**AXE 3** Amélioration des connaissances**Analyse qualité de l'eau**

Les concentrations en nitrate restent toujours proches de 50 mg/L pour le captage de Kintzheim. D'autre part, certaines molécules de pesticides ont été détectées, mais les concentrations restent néanmoins en deçà des limites de qualité.

**Etude Hydrogéologique**

Echanges sur l'opportunité d'une étude définissant les zones d'infiltration préférentielles sur le Piémont d'Alsace centrale avec l'APRONA.

**ANIMATION TERRITORIALE****Sollicitations**

Conférence avec Éric CHARTON le 25/04 à Kintzheim (le jour de la remise des prix de fleurissement).

**Semaine des Alternatives aux Pesticides**

-Balade Vigne et Biodiversité le 24/03 à Kintzheim.

**Projets de territoire**

Membre du COPIL du Projet Alimentaire territorialisé d'Alsace centrale (nombreuses réunions de réflexion, dont participation à l'animation du forum de l'alimentation durable le 13 juin 2019). La Mission Eau est associée dans le cadre du développement de filière BNI.

**Communication**

Un bulletin **Inf'Eau** édité en mai 2019 à destination des élus, et 2 **Lettres de l'eau** à destination des particuliers (mars et juillet 2019). 1 article a été proposé pour le bulletin municipal de Kintzheim.



## L'APPLICATION MOBILE ÉVOLUE !

La nouvelle version est disponible depuis votre mobile ou votre tablette. Grâce à cette application SDEA, vous pouvez alerter en direct nos experts de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement 4 clics, et accéder aux services dématérialisés 24h/24 et 7j/7.

## COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis votre smartphone ou tablette, recherchez « SDEA » sur votre PlayStore (Android) ou App Store (iOS) et cliquez sur « Installer ».

Rendez-vous ensuite sur la rubrique « Mon compte » dans le menu de gauche pour vous connecter avec vos coordonnées. Vous pouvez désormais prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

## QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

## QUE PERMET LA NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION ?

- > Signaler des débordements de cours d'eau
- > Accéder à un espace réservé lorsque vous faites partie d'une campagne Goûteur d'eau
- > Evaluer l'application
- > Accéder aux réseaux sociaux et au site internet du SDEA

### À NOTER

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il est chargé de la gestion de l'eau.



## DEVENEZ UN ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

En toute simplicité vous pouvez : signaler en direct un dysfonctionnement, trouver le SDEA le plus près de chez vous, obtenir des conseils adaptés à vos besoins, contacter les urgences du SDEA 24h/24 et 7j/7, consulter les réseaux sociaux du SDEA, accéder à l'historique de vos signalements. Utiliser l'application du SDEA, c'est choisir une solution :

> **SIMPLE** : une prise en main intuitive et une utilisation facile

> **PRATIQUE** : un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet

> **RASSURANTE** : un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence

> **RESPONSABLE** : une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers



## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

### INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

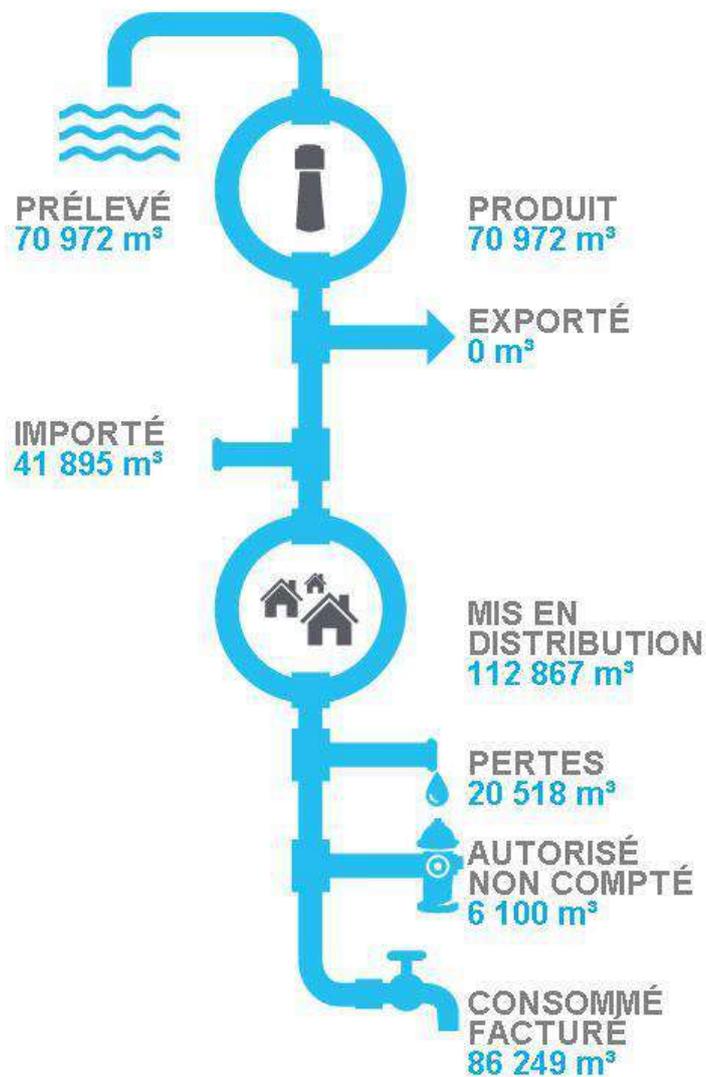
- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul : Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul : Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux – Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.



## ANNEXE

## SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.





## Liste des indicateurs et résultats

| Indicateurs descriptifs des services |   |                           |
|--------------------------------------|---|---------------------------|
| D101.0                               | Estimation du nombre d'habitants desservis  | 1 652                     |
| D102.0                               | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2019)  | 2,04 € TTC                |
| D151.0                               | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service   | 48 h                      |
| Indicateurs de performance           |   |                           |
| P101.1                               | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie                 | 100 %                     |
|                                      | <b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants <u>et</u> produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b>   |                           |
|                                      | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année  | 14                        |
|                                      | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci  | 0                         |
| P102.1                               | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 100 %                     |
|                                      | <b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants <u>et</u> produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b>   |                           |
|                                      | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année   | 22                        |
|                                      | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci  | 0                         |
| P103.2                               | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable   | 104                       |
| P104.3                               | Rendement du réseau de distribution   | 82 %                      |
| P105.3                               | Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)  | 4,77 m <sup>3</sup> /km/j |
| P106.3                               | Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)  | 3,68 m <sup>3</sup> /km/j |
| P107.2                               | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable  | 1,11 %                    |
| P108.3                               | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau   | 80 %                      |
| P109.0                               | Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité  | 411 €                     |
| P151.1                               | Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées  | 0 ‰                       |
| P152.1                               | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés   | 100 %                     |
| P153.2                               | Durée d'extinction de la dette de la collectivité   | 1,6 ans                   |
| P154.0                               | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente   | ND                        |
| P155.1                               | Taux de réclamations  | 0,25 ‰                    |



## RUPTURE(S) 2019

| Commune   | Adresse            | Type de rupture | Fin de travaux |
|-----------|--------------------|-----------------|----------------|
| KINTZHEIM | rue des Roses      | Branchement     | 14/08/2019     |
| KINTZHEIM | allée du Stadtpfad | Branchement     | 12/09/2019     |

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

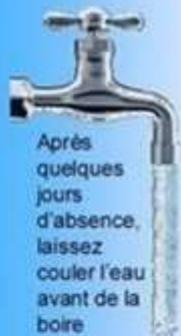
## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de KINTZHEIM



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Kintzheim (1623 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 16 avril 1974 et le 9 octobre 2000. Elles disposent de périmètres de protection.

L'eau en provenance du forage de Sélestat fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant d'être mélangée à l'eau du forage de Kintzheim. Elle est ensuite distribuée sans traitement complémentaire.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

21 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 14 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 31,4°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très dure (très calcaire), à l'équilibre.

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 39,5 mg/l
- Teneur maximale : 48,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource en eau dégradée mais respectent la limite réglementaire. L'interconnexion réalisée avec la commune de Sélestat est conçue pour assurer une dilution suffisante et constante de l'eau distribuée. Les actions visant à protéger le forage de kintzheim contre la pollution par les nitrates doivent être poursuivies.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 71,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 19,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,07 mg/l

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre de Kintzheim est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.*

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.